

# D'attaque pour une rentrée offensive !

Rythmes, effectifs chargés, problèmes de remplacement, manque d'AVS, formation réduite à peau de chagrin... À la dégradation continue de nos conditions de travail, s'ajoute la chute libre du pouvoir d'achat. Une fois de plus, la rentrée 2014 ne se fera pas sans difficultés. D'autant plus qu'elle sera placée sous le signe d'une austérité confirmée par le nouveau gouvernement, ce qui ne sera pas sans conséquence néfaste sur l'école. Pour le SNUipp-FSU, pas question de se résigner ! Il appartient au mouvement social de se mobiliser pour imposer au gouvernement une réorientation de sa politique économique et sociale.

Nouveaux programmes, éducation prioritaire, rythmes, formation... autant de sujets concernant notre métier sur lesquels le SNUipp-FSU compte bien peser cette année avec les collègues pour transformer l'école au service de la réussite de tous les élèves et améliorer nos conditions d'enseignement.

La rentrée est aussi difficile en raison des dysfonctionnements des services du rectorat qui ont pénalisé une nouvelle fois le fonctionnement des écoles et les enseignant-es. Les représentant-es du personnel du SNUipp-FSU ont accompagné et soutenu les enseignant-es tout l'été. Le SNUipp-FSU a dénoncé cette situation inadmissible auprès du Dasen lors de l'audience du 25 août et a obtenu la réunion d'un groupe de travail dès la rentrée afin d'y mettre fin. Plus largement, les enseignant-es peuvent compter sur l'implication et la rigueur des représentant-es du personnel du SNUipp-FSU tout au long de cette nouvelle année, n'hésitez pas à faire appel à eux !

Pour renforcer son action, le SNUipp-FSU Paris a besoin de vous ! Alors, n'attendez pas, rejoignez-nous, syndiquez-vous ! Et à l'automne, votez et faites voter aux élections professionnelles pour les listes présentées par le SNUipp et la FSU !

Bonne rentrée à toutes et tous !

**Jérôme Lambert, secrétaire départemental**

## Sommaire

- p. 2 Carrière  
Dysfonctionnements du Rectorat
- p. 3 Consigne 10 minutes
- p. 4-5 Des avancées obtenues par  
le SNUipp-FSU pendant l'été
- p. 5 Réunions d'information  
syndicale
- p. 7 Elections professionnelles

# Dysfonctionnements du Rectorat

## Ras-le-bol !

**Le SNUipp-FSU obtient la réunion d'un groupe de travail pour mettre fin aux dysfonctionnements.**

**S**elon le rectorat, tous les collègues devaient connaître leur affectation au plus tard vendredi 29 août sur Iprof. Tous les collègues à temps partiels avaient reçus l'information concernant leur jour libéré pendant l'été. Tel n'a pas été le cas, loin de là !

### **Au Rectorat, rien ne va plus !**

Impossible pour les collègues d'obtenir une quelconque réponse à leurs questions, non communication des jours libérés de temps partiels, changements d'affectations en cours d'été, plusieurs collègues nommés sur un même poste... Tout l'été, les représentant-es du SNUipp-FSU Paris sont intervenu-es

auprès des services pour accompagner et soutenir les collègues dans leurs démarches.

### **Les dysfonctionnements doivent cesser!**

Depuis des années, au Rectorat, les mauvais fonctionnements s'enchaînent et pénalisent le fonctionnement des écoles et les enseignant-es.

La coupe est pleine ! Les conditions de travail des personnels dans les services sont déplorables, ce n'est pas acceptable !

Suppressions de postes, réorganisation absurde du rectorat il y a deux ans... les causes sont multiples, mais cela doit cesser ! Lors de l'audience de rentrée du 25

août, le SNUipp-FSU a interpellé le Dasen qui a admis ce mauvais fonctionnement. Pour y mettre fin, le SNUipp-FSU a obtenu qu'un groupe de travail soit réuni au plus vite sur la réorganisation de la division des écoles, la communication des services avec les collègues...

### **Le SNUipp-FSU aux côtés des collègues**

Aujourd'hui, dans certaines écoles, des postes ne sont pas pourvus. Par ailleurs, des collègues rencontrent encore des difficultés avec leur affectation, leurs jours libérés de temps partiels... Nous vous invitons à contacter le syndicat pour obtenir aide et soutien.

**Infos spéciales « enseignant-es en surnombre » :** une certaine d'enseignant-es sont en surnombre. Ils sont affectés dans une circonscription pour effectuer des remplacements en attendant qu'un poste se libère. S'ils effectuent un remplacement, ils ont droit aux indemnités correspondantes. L'indemnité ZEP doit également leur être versée s'ils sont dans une école en ZEP.

## Informations administratives diverses

### Formation continue : inscription jusqu'au 21/09

Les inscriptions au stage de formation continue sur temps scolaire et hors temps scolaire ont lieu jusqu'au 21 septembre sur Gaïa.

### Versement de l'ISAE : enfin !

**A**lors que le ministère avait annoncé que la deuxième part de l'ISAE (Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves), serait versée fin juin, les collègues ont pu constater qu'il n'en était rien.

Le SNUipp-FSU a eu l'assurance du Rectorat que les 200 euros restants ont été versés sur la paie du mois de juillet. Pour les 700 collègues qui n'avaient pas reçu la première partie de l'ISAE, la totalité de la prime a été également versée en août. Les collègues qui ne l'auraient

pas encore touchée sont invités à contacter le syndicat pour que les représentant-es du personnel interviennent.

Le SNUipp-FSU a dénoncé ce retard qui pénalise les collègues.

Alors que le SNUipp-FSU revendiquait depuis longtemps une revalorisation salariale, cette indemnité de 400 euros brut est une première mais bien timide reconnaissance d'une partie du travail trop peu reconnu des enseignants des écoles (suivi, évaluation des élèves,

concertation et travail en équipe, relation aux familles ...)

Le SNUipp-FSU continue également de revendiquer que l'ISAE bénéficie à tous les PE et qu'elle soit alignée sur l'ISOE perçue par les enseignants du 2nd degré (1 200 euros annuels). C'est une simple question d'égalité de considération.

Il continue également de revendiquer qu'elle bénéficie à tous les PE sans distinction.

# 10 minutes d'accueil

## Consigne syndicale reconduite à la rentrée 2014

**N**os obligations réglementaires de service (ORS) entrent en contradiction avec le règlement type départemental qui indique que les écoles doivent accueillir les élèves dès 8h20 et dès 13h20. Or, ces temps de service ne figurent pas dans nos heures de services. A la rentrée 2013, le SNUipp-FSU avait interpellé le Recteur sur cette question. Il attendait alors une réponse du Ministère... Le SNUipp-FSU a de nouveau questionné le Dasen en audience le 25 août 2014, l'Académie n'a toujours pas de réponse du Ministère... Pour le SNUipp-FSU Paris, ces heures de travail doivent être enfin reconnues par notre employeur ! C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU a informé le Dasen que pour la

seconde année, il donnerait la consigne aux collègues de décompter ces heures des 108h annualisées en commençant par les heures d'APC. Pour le SNUipp-FSU, aucune pression sur les personnels ne doit être exercée. Le 25 août, lors de l'audience de rentrée, le Dasen a indiqué qu'il ne partageait pas l'analyse juridique du syndicat. Pour lui, les dix minutes d'accueil et les APC doivent être faites par les enseignant-es. Il enverra donc un courrier aux collègues appliquant la consigne pour leur en faire part. Pour autant, le Dasen a indiqué au SNUipp-FSU qu'il ne souhaitait pas de guerre ouverte sur ce sujet et qu'il n'était pas dans l'esprit d'aller jusqu'à la sanction. Pour le SNUipp-FSU, ne pas ouvrir l'école avant 8h30 et 13h30 pourrait engager la

responsabilité des enseignants et notamment du directeur/trice en cas d'accident pendant la période 8h20-8h30 et 13h20-13h30. De plus, cela décalerait d'autant l'arrivée en classe des élèves et les priverait d'un temps d'apprentissage.

Le SNUipp-FSU propose aux écoles une lettre-type pour informer leur ICC de leur décision.

(voir le site <http://75.snuipp.fr>)

Merci d'informer le SNUipp-FSU Paris si vous appliquez la consigne et de le contacter en cas de problème ou de pression.

## CTA de rentrée

### Carte scolaire et manque cruel d'AVS

**E**n ouverture du comité technique, outre les difficultés liées notamment à l'application de la réforme des rythmes scolaires, le SNUipp-FSU est intervenu sur deux points noirs de la rentrée :

- **les dysfonctionnements du Rectorat** et leurs conséquences intolérables sur le fonctionnement des écoles et la vie personnelle et professionnelle des collègues: collègues sans affectation ni information, plusieurs collègues sur un même poste, non communication des jours libérés des collègues à temps partiel... (cf page de gauche);

- **le manque cruel d'AVS** : l'enquête de rentrée du SNUipp-FSU auprès des écoles sur le manque d'AVS a reçu de nombreuses réponses. Comme tous les ans, le manque d'AVS dans les écoles est flagrant, mais c'est encore pire à cette rentrée. Le 1er septembre, Mme la conseillère technique du Recteur en charge de l'ASH avait indiqué au SNUipp-FSU que le logiciel ministériel de gestion des contrats était en panne et que tous les contrats devaient être préparés à la

main. Le SNUipp-FSU a revendiqué le renforcement en personnels du service en charge de la rédaction des contrats et le remplacement des collègues coordonnateurs de pôles lorsqu'ils sont en arrêt maladie. Le directeur a répondu favorablement à la demande du SNUipp-FSU. Par ailleurs, il a indiqué que deux personnes supplémentaires avaient été recrutées pour rédiger les contrats. Le SNUipp-FSU a signalé que cela ne suffisait pas au regard de la situation actuelle. Plus largement, le SNUipp-FSU a dénoncé la précarité des AVS et la baisse de quotité horaire décidée par le Ministère (de 75% à 65% représentant 27 heures – 24h devant élèves et 3h de réunions). Le SNUipp-FSU appelle les équipes à lui faire remonter les problèmes et manques d'AVS dans leurs écoles afin que les représentant-es du personnel interviennent auprès de l'administration.

#### **Carte scolaire : gestion de la pénurie**

Le SNUipp-FSU a tout d'abord indiqué que les 10 postes octroyés à l'académie

de Paris ne suffisaient pas au regard des besoins des écoles, notamment en terme de moyens de remplacement et de Rased. Le Dasen a annoncé deux ouvertures de classes : EE M. d'Ocagne (14ème), EE A. Perret (13ème) et deux fermetures de classes : EM 15 rue de Tanger (19ème), EE Sorbier (20ème).

Le SNUipp-FSU a rappelé que l'ouverture à l'elem. M. d'Ocagne aurait dû être anticipée puisque la situation n'a pas changé depuis juin dernier. C'est bien la mobilisation des enseignant-es et des parents d'élèves de l'école en fin d'année scolaire qui a permis cette ouverture. L'ouverture à l'école A. Perret aurait également dû être actée plus tôt par l'académie.

Le SNUipp-FSU a revendiqué l'abandon des fermetures car elles déstabilisent les écoles le lendemain de la rentrée. Enfin, le SNUipp-FSU s'est félicité d'avoir été entendu par le Dasen avant le CTA sur le cas d'une école du 15ème dans laquelle le Dasen envisageait une fermeture de classe.

# Un syndicat mobilisé dans l'intérêt des collègues et de l'École

*L'année scolaire 2013-2014 a été très difficile pour tout le monde au sein des écoles. Cette nouvelle rentrée ne s'annonce pas meilleure, rythmes, effectifs, remplacements, formations, salaires... Autant de contentieux qui nous opposent au Ministère. A cela, s'ajoute le fonctionnement catastrophique du Rectorat. Les militant-es du SNUipp-FSU Paris ont été sur tous les fronts y compris durant tout l'été pour se mobiliser avec l'ensemble des enseignant-es, accompagner et soutenir individuellement tous les collègues et toutes les écoles en difficulté. Grâce à cette action quotidienne, grâce aux mobilisations des personnels, nous avons réussi à obtenir des améliorations qui, parfois, peuvent apparaître comme mineures mais qui ont le mérite de changer le quotidien des enseignant-es et des élèves. Il reste encore beaucoup à faire et nous ne lâchons rien ! La vigilance et la mobilisation seront nécessaires pour obtenir une vraie transformation de l'école dans l'intérêt des enseignants et des élèves. Alors, n'attendez plus, rejoignez-nous, syndiquez-vous !*

## CRPE 2014

### Le SNUipp-FSU obtient 60 postes de plus

**Suite aux résultats du concours exceptionnel de 2014, le SNUipp-FSU avait interpellé le Ministre et demandé que les postes non pourvus au concours 2013 et au concours exceptionnel 2014 soient « récupérés » sur la liste complémentaire du concours rénové 2014. Le Ministre a répondu favorablement à la revendication du SNUipp-FSU.**

**A** Paris, le manque de personnels enseignants dans les écoles parisiennes a eu des conséquences très importantes sur le bon fonctionnement des écoles et les droits des personnels : grosses difficultés de remplacement, peu de possibilité de mutation dans d'autres départements, refus de disponibilité et de temps partiels...

Le SNUipp-FSU Paris a donc revendiqué que les lauréats sur la liste complémentaire à Paris soient immédiatement recrutés. Le Rectorat y a répondu favorablement puisque les 60 premiers lauréats de la liste complémentaire (sur 77) sont recrutés. Pour mémoire, sur les deux dernières années, 64 postes n'avaient pas été pourvus aux concours. Impossible de dire

à l'heure actuelle si les 17 autres lauréats (du rang 61 à 77) seront recrutés au cours de l'année scolaire.

A la demande du SNUipp-FSU Paris, ces 60 lauréats seront considérés comme les autres stagiaires l'année prochaine et seront à mi-temps à l'ESPE et à mi-temps en classe.

## Formation initiale à Paris

### Le SNUipp-FSU obtient la ré-intervention des PEIMF

**L**e SNUipp-FSU a obtenu une revendication importante concernant la formation initiale : **la ré-intervention des formateurs du 1er degré au sein de l'ESPE.** Depuis trois ans le SNUipp-FSU porte en audience, auprès de l'ESPE, de ses conseils d'école et de l'académie, le tutorat mixte des stagiaires (PEIMF, PESPE), des groupes de suivis pluridisciplinaires, intervention des formateurs du premier degré au sein des cours des ESPE. Ces revendications étaient portées tant dans l'intérêt des formateurs que des jeunes collègues. Cela dit, tout n'est pas réglé,

loin de là, il faut que tout cela soit mis en musique. Le SNUipp-FSU a d'ailleurs demandé qu'un groupe de travail soit réuni dès la rentrée pour faire le point sur les grilles de comptabilisation HTD en intégrant ces nouvelles missions. Par ailleurs, pour permettre l'exercice de ces nouvelles tâches, le SNUipp-FSU continue de revendiquer le retour à une journée et demie de décharge.

Il va falloir encore travailler sur les **contenus de formation** proposés aux étudiants et stagiaires. Par ailleurs, sur la formation initiale, nous ne

lâchons rien, le SNUipp-FSU continue de revendiquer la baisse du temps de service devant élèves des stagiaires équivalents à 1/3 de leur temps de service, un complément de formation en T1 et T2...

Enfin, le SNUipp-FSU se félicite également de la possibilité de **VAE ouverte pour les formateurs** du premier degré, revendication portée par le SNUipp-FSU également depuis des années. Là aussi, il s'agira d'être vigilant et exigeant au moment de la mise en pratique.

# Temps partiels et disponibilités

## Recours soutenus par le SNUipp-FSU quasiment tous acceptés

Depuis fort longtemps, au sein de l'académie de Paris, toutes les demandes avaient été acceptées. Or, devant le manque de PE au sein de l'académie le Dasen avait annoncé que une vingtaine de demandes de disponibilités et environ 170 demandes de temps partiels (y compris annualisés) allaient être refusées. Le Dasen estimant que sans cette décision, il ne serait pas possi-

ble d'assurer une rentrée 2014-2015 avec un nombre suffisant de personnels, le surnombre d'enseignants se résorbant.

Pour le SNUipp-FSU, il n'était pas acceptable que l'administration rompe avec cette coutume aussi brutalement. Il a donc invité tous les collègues lésés à formuler un recours gracieux qu'il a soutenu auprès de la hiérarchie avec succès pour

une grande partie d'entre eux.

Environ 8% des demandes de temps partiels et disponibilité ont quand même été refusées pour cette année scolaire. A priori, ce sont essentiellement des refus qui n'ont pas fait l'objet d'un recours. Le SNUipp-FSU appelle tout de même les collègues concernés à contacter le syndicat.

## Rythmes scolaires

### Le SNUipp-FSU continue de dénoncer avec force l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans le même temps, il a réussi à obtenir un certain nombre d'avancées.

Le SNUipp-FSU continue de dénoncer avec force l'application de la réforme des rythmes scolaires et ses conséquences sur les écoles parisiennes. Le SNUipp-FSU Paris a été à l'initiative de toutes les actions aux côtés des collègues pour revendiquer l'abrogation de cette réforme et sa réécriture. Il continuera bien évidemment son combat.

Toutefois, cette réforme s'applique et il est hors de question de laisser les collègues seuls face aux difficultés comme l'a fait l'administration. C'est pourquoi il est intervenu auprès du Recteur et du Maire dès le début de l'année scolaire 2013-2014 sur la sécurité, le nettoyage des écoles, l'utilisation du matériel et des locaux... et toutes les difficultés de type pédagogique. Dans cette optique, le SNUipp-FSU a revendiqué l'écriture d'un texte académique encadrant les règles de fonctionnement au sein des écoles pour que l'école redevienne l'école ! Le Dasen a donc réuni un groupe de travail avec les organisations syndicales pour débattre de ce texte de référence.

Le texte que l'académie devrait produire n'est pas un texte des organisations syndicales, elles ont juste été consultées sur celui-ci. Le SNUipp-FSU reste en désaccord avec un certain nombre de points comme l'utilisation des locaux scolaires

par les ARE sans l'accord des enseignants. Une partie du texte est d'ailleurs sans nécessité pratique.

Il y a également des manques comme sur l'organisation des sorties par exemple. Le Dasen a donc annoncé la mise en place d'un travail académique sur un ensemble de questions pratiques. Le SNUipp-FSU a indiqué qu'il était grand temps que l'académie le fasse !

#### **Cela dit, le SNUipp-FSU a réussi à obtenir un certain nombre d'avancées :**

- Le DASEN a enfin reconnu, lors de ce dernier groupe de travail, qu'il y avait eu des débordements durant toute l'année scolaire et qu'il est nécessaire d'avoir un document cadre permettant, en s'y référant, de porter à qui de droit certains manquements constatés.

- les écoles ne seront plus seules face aux problèmes : une personne ressource a été nommée au sein du rectorat et a pour mission de répondre et régler les difficultés que rencontrent les écoles sur le terrain. Cette personne est Mme Bourgeade, ancienne IEN de la 20B et devrait être joignable directement. Sur le texte lui-même :

- L'affirmation, dès le début du texte, que l'école est avant tout destinée au temps scolaire. Cela tient du symbole,

mais au regard de l'année que les écoles ont vécu, ce symbole est essentiel.

- Plus concrètement, le syndicat a obtenu que les règles de vie, d'attitude et de comportement sur tous les temps doivent respecter le règlement intérieur de l'école.

- Lors de la dernière séance, le SNUipp-FSU a réussi à obtenir de l'académie que le matériel scolaire ne soit pas utilisé par les intervenants sur les temps péri et extra-scolaire sans l'accord du conseil des maîtres ou de l'enseignant-e de la classe.

- Enfin, le SNUipp-FSU a infléchi la rédaction du texte sur la présence du REV au conseil d'école. La formulation de l'académie était au départ plus injonctive. Dans la dernière mouture, il est juste indiqué que le REV « peut » être invité à assister au conseil d'école, ce qui respecte la réglementation sur la question.

Le SNUipp-FSU a demandé à ce que la ville de Paris améliore sa communication avec les familles et a suggéré la mise en place d'une instance où les parents d'élèves pourront discuter avec l'équipe d'animation. L'objectif est que les conseils d'école ne soient plus envahis par les problèmes d'ARE.

# Réunions syndicales du 1er trimestre

*Les réunions syndicales sont un droit pour l'ensemble des personnels, syndiqué-es ou non. Elles sont un lieu d'informations, d'échanges et de débats entre collègues avec les militants syndicaux et les représentants du personnels.*

*Ces rencontres peuvent prendre la forme de réunions d'information syndicale ou de stages de formation syndicale.*

La présence à trois heures de réunion d'information syndicale permet de décompter 3 heures des heures d'animations pédagogiques ou de réunions dans la limite de 9h.

Une attestation de présence sera remise lors de la réunion.

Les absences pour les «stages de formation syndicale» sur temps de travail sont de droit, l'autorisation d'absence est à demander un mois à l'avance.

Merci d'informer le syndicat de votre présence par mail (snu75@snuipp.fr).

*Sauf indication contraire, les réunions et stages ont lieu à la Bourse du travail, 3 rue du château d'eau, 10ème – M°République*

## RIS de rentrée

Mardi 30 septembre à 16h

Le SNUipp-FSU invite l'ensemble des enseignant-es parisien-nes pour la réunion d'information syndicale de rentrée. En cette rentrée, les sujets sont nombreux : formation, rythmes scolaires, salaires, éducation prioritaire, nouveaux programmes... Le syndicat pourra ainsi vous donner les dernières informations afin de débattre des revendications et des mobilisations à venir.

## RIS enseigner hors de France

Vendredi 19 septembre à 16h

Comme tous les ans, le SNUipp-FSU Paris organise une réunion d'information syndicale pour les enseignants souhaitant enseigner hors de France à la prochaine rentrée ou plus tard. Elle se déroulera en présence d'un membre du secteur national Hors de France du SNUipp-FSU qui répondra à toutes vos questions sur le sujet.

## Stage droits des enseignants, paritarisme

Vendredi 14 novembre de 9h à 15h

Pour défendre ses droits, il faut d'abord les connaître ! Le SNUipp-FSU propose une journée de formation syndicale à destination des enseignant-es sur le paritarisme (avec un point sur les promotions), le fonctionnement réglementaire (règles et barèmes, circulaires...), les droits des personnels face à la hiérarchie.

## RIS spéciale directeur/trice

Lundi 6 octobre à 13h30

## RIS préparation entretien directeur

Mardi 14 octobre à 16h au local du SNUipp-FSU Paris

## RIS Rased, Segpa, Cliss

à fixer.

## Stage PEIMF, CPC, DEA

Vendredi 7 novembre de 9h à 15h

## RIS "Préparer sa retraite"

Mardi 18 novembre à 16h

## Permanences permutations

Mercredi 12 novembre de 12h à 17h.

Mardi 18 novembre de 15h à 18h.

au local du SNUipp-FSU Paris, 11 rue de Tourtille, 75020 Paris (Métro Couronnes)

Des permanences seront organisées au moment des autres opérations : mouvement, sans postes, ineat/exeat ...

# Elections professionnelles 2014

**Un vote essentiel pour l'école et nos carrières ! Il se prépare dès la rentrée.  
Voter, c'est agir pour notre métier !  
Voter, c'est donner du poids aux syndicats face au Ministère !**

## Pourquoi voter ?

Tous les 4 ans les enseignant-es sont appelés à élire leurs représentant-es. En 2011, 37% des enseignant-es parisiens avaient participé au vote. Cette baisse de participation était due à la nouveauté et la complexité du vote électronique qui, en outre, avait très mal fonctionné. Le SNUipp et la FSU se sont toujours opposés à cette modalité de vote qui, à cause de ses contraintes, voulues par le ministère pour affaiblir le poids des syndicats, empêche les enseignants de voter.

Tous les enseignants sont concernés par ce vote. **Les représentant-es du SNUIPP-FSU et de la FSU placent l'équité, la**

**transparence, la rigueur et le refus de tout passe-droit comme base de la représentation de tous les personnels.** Voter sera l'occasion de renforcer l'action et la représentativité du SNUipp-FSU Paris et de ses représentant-es. Le poids et le crédit de vos représentant-es dans ces instances sont mesurés par la participation du plus grand nombre d'entre nous à cette élection.

## Comment voter ?

Pour pouvoir voter, il faudra accéder à votre espace électeur disponible à partir du 22 septembre par le biais de votre messagerie académique. Attention ! Ne pas confondre la messagerie acadé-

mique et la messagerie d'lprof ! Peu consultées, les boîtes sont souvent pleines. Il est donc nécessaire, dès la rentrée, d'aller la consulter pour éventuellement la vider et permettre de recevoir les messages concernant les élections.

## Pour accéder à votre messagerie professionnelle

- <https://webmail.ac-paris.fr> ou messagerie académique paris
- Identifiant : le même que pour lprof (initiale du prénom et nom de famille, le tout collé)
- Mot de passe : NUMEN ou mot de passe défini par vous même

**Les élections se dérouleront du 27 novembre au 4 décembre 2014**

Les représentant-es du personnel élus siégeront en commission administrative paritaire départementale et nationale (CAPD, CAPN) et en comité technique académique (CTA). Les CAPD et CAPN sont des instances de concertation sur le déroulé de nos carrières (mouvement, promotions, temps partiels...). Les CTA sont consultés sur le fonctionnement du service public d'éducation (carte scolaire, organisation de la formation, textes réglementaires...).

# RESF : une rentrée vigilante !

**D**epuis sa création en 2004 le Réseau Éducation Sans Frontières qui regroupe plus de 110 associations ou syndicats (dont le SNUipp et la FSU) mobilise parents, enseignants, citoyens et élus pour la défense des familles de sans papiers avec enfants scolarisés ou les jeunes majeur(e)s lycéen(ne)s sans papiers. En fonction des événements (arrestation, obligation de quitter le territoire, placement en rétention), des rassemblements, des parrainages, des signatures de pétitions ont lieu pour obliger la préfecture à lever les obligations de quitter le territoire et délivrer des titres de séjour aux familles ou aux jeunes menacés d'expulsion.

Le Resf a ainsi obtenu la régularisation de familles ou jeunes majeurs, mais cela ne suffit pas. La circulaire Valls de novembre 2012 est si restrictive qu'un grand nombre de jeunes reste sur le car-

reau sans perspective d'avenir.

**Aujourd'hui, une solution durable à la question des sans papiers en général et de celle des jeunes scolarisés en particulier reste une nécessité humaine, sociale et politique.** Le gouvernement actuel tourne le dos aux aspirations que tant d'élus défendaient publiquement quand ils étaient dans l'opposition. Sa politique d'immigration et les réformes qui s'annoncent, sont, avant tout, guidées par une conception sécuritaire. Elles entérinent les régressions de l'époque Sarkozy, menacent le droit d'asile et la scolarisation des enfants.

Le Resf, en réunion nationale les 5 et 6 juillet, a appelé les enseignants, les personnels de l'éducation nationale et leurs syndicats, les parents d'élèves et leurs fédérations et encore plus les lycéens, les étudiants et leurs syndicats et toute

la communauté éducative à s'engager pour la défense de leurs camarades sans papiers.

Pour cela, il appelle toutes ces organisations à se réunir dès la rentrée.

- pour décider à l'automne d'initiatives nationales et locales, en lien avec les projets de loi Immigration et asile,

- pour placer les lycéens et les familles sans papier d'hier et d'aujourd'hui sous leur protection.

La loi doit changer, la loi doit régulariser!

**En cas d'inquiétude pour une famille, de soucis de scolarisation, rapprochez vous de la permanence de votre arrondissement <http://www.education-sansfrontieres.org/spip.php?rubrique34> et contactez le SNUipp-FSU Paris.**

# Se syndiquer

## pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2014/2015

Le syndicat ne reçoit aucune subvention  
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle : .....

Echelon : .....

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

### MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableau ci-contre)

- Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques
- Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : ..... Signature : .....

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier**  
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION   Novembre  Janvier  Mars  Mai  Juillet  
 Décembre  Février  Avril  Juin  Août

### Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

#### DEBITEUR :

Votre nom : ..... Votre prénom : .....

Votre adresse :

Code postal : ..... Commune : .....

IBAN

.....

BIC

..... A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

66% de la cotisation est déductible  
sous forme de crédit d'impôt

Montant et coût après déduction fiscale  
pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

### Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

### Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

### Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant  
69 boulevard saint Germain  
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA  
FR50ZZ629416